

## COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

JUILLET 2023	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
<b>INDICE SYNTHETIQUE TRV scolaire (hors gazole)</b>	+ 1,4 % (+ 1,2 %)	+ 0,6 % (+ 1,1 %)	+ 4,4 % (+ 7,5 %)	+ 5,8 % (+ 6,0 %)
<b>GAZOLE PROFESSIONNEL TRV</b>	+ 3,0 %	- 2,8 %	- 14,2 %	+ 4,4 %
	L'indice augmente de +3% en juillet 2023. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2023 sur <a href="http://www.cnr.fr">www.cnr.fr</a> : <a href="#">Actualité TICPE 2023</a>			
<b>MAINTENANCE TRV scolaire</b>	+ 0,9 %	+ 1,1 %	+ 5,6 %	+ 5,9 %
	L'indice augmente de +0,9% en juillet 2023 en raison des variations de la composante entretien-réparations (+1%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, augmente de +3,8% ce mois-ci. L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +5,9% en moyenne annuelle (+6,4% pour la composante entretien-réparations et +1,9% pour les pneumatiques).			
<b>MATERIEL TRV scolaire</b>	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 3,4 %	+ 4,1 %
	L'indice augmente ce mois-ci sous l'effet des variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en début d'année sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une inflation marquée des prix de véhicules (+15%). Cette inflation annuelle est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement. L'impact est porté en janvier dans les indices. L'indice augmente de +4,1% en moyenne annuelle depuis un an.			
<b>CONDUCTEUR TRV scolaire</b>	+ 2,8 %	+ 1,8 %	+ 14,4 %	+ 9,0 %
	L'indice augmente de +2,8% en juillet 2023. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, augmentent de +1,7% à compter du 1er juillet 2023 pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 28 juin 2023 (c'est à dire la totalité des organisations professionnelles représentatives). Les allègements de charges "Fillon" diminuent mécaniquement avec cette revalorisation salariale (effet inflationniste sur le poste). Depuis un an, l'indice enregistre une augmentation importante, +14,4% en glissement de date à date et +9% en moyenne annuelle, en raison des accords sociaux du 23 mars 2022, du 10 novembre 2022 et du 28 juin 2023.			
<b>COUTS DE STRUCTURE TRV scolaire</b>	+ 0,1 %	+ 0,9 %	+ 3,8 %	+ 4,2 %
	L'indice augmente de +0,1% en juillet. L'inflation atteint +4,2% depuis un an. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

\* moyenne (août 2022 inclus à juillet 2023 inclus) / moyenne (août 2021 inclus à juillet 2022 inclus)